



**MAIRIE ARRANCOURT**  
3 place de la Mairie  
91690 ARRANCOURT

☎ : 01.69.58.80.81  
Fax : 01.64.95.34.82  
✉ : [mairie.arrancourt@wanadoo.fr](mailto:mairie.arrancourt@wanadoo.fr)

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION** **DU 29 AVRIL 2015**

L'an deux mil quinze et le vingt neuf avril à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis YANNOU

**Présents : Présents :** Rosa BOURLIERE - Gérard COUTANT – Martial DELTON – Brigitte JAMBU – Denis YANNOU – Caroline GILBERT – Virginie CORNÉE - Frédéric GAUDRON  
Dominique SERPIN

**Absent Excusé, ont donné pouvoir :** Félicité PASCAL – Linda HALLIDAY

**Secrétaire de séance :** Brigitte JAMBU

Le conseil municipal à l'unanimité des présents approuve le compte rendu de la séance du 31 mars 2015.

### **1/ DEMANDE RESERVE PARLEMENTAIRE**

Considérant que la Commune a pour obligation de rendre accessible les abords du cimetière aux personnes à mobilité réduite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à solliciter la Réserve Parlementaire de Monsieur Franck Marlin, Député, à hauteur de 5 000 € (cinq mille euros) et à signer tous les documents s'y rapportant au regard du plan de financement suivant :

OPERATION	DEPENSES HT	RECETTES
Mise en accessibilité Cimetière	24 595.00 €	Département : 12 297.50 €
		Part Commune : 12 297.50 €
TOTAL	24 595.00 €	24 595.00 €

Les travaux débuteront en septembre 2015 pour se terminer fin d'octobre.  
La Commune portera la maîtrise d'ouvrage de l'opération  
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 de la Commune au compte 21318

## 2/ DIAGNOSTIC ECOLOGIE DES ZONES HUMIDES D'ARRANCOURT ET D'ABBEVILLE-LA-RIVIERE

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Arrancourt bénéficie de nombreux espaces humides à fort potentiel écologique. Il souligne que ces espaces offrent un véritable support à la biodiversité et doivent donc être intégrés à tout projet d'aménagement du territoire.

A ce titre, une réunion a été organisée le 27 février dernier avec l'ensemble des partenaires intervenant dans le cadre du Contrat de Bassin de la Juine. A l'issue de cette réunion, il a été décidé, d'une part de solliciter les subventions nécessaires à la réalisation d'une étude diagnostic sur les milieux humides permettant de définir une cartographie précise des milieux humides et d'aboutir à la mise en œuvre d'actions favorables à la protection et à la valorisation des ces espaces. D'autre part, de s'associer à la commune d'Abbeville la Rivière afin d'établir un périmètre d'étude cohérent et fonctionnel sur les deux rives de l'Eclimont.

Monsieur le Maire précise que le partenariat avec la commune d'Abbeville la Rivière doit faire l'objet d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage. Après concertation, il a été décidé d'identifier la commune d'Arrancourt comme maître d'ouvrage opérationnel de cette mission.

Il indique que, dans le cadre du Contrat de Bassin, cette étude peut être subventionnée à 80 % et les actions qui en découleront pourront également être subventionnées. Il rappelle que la réalisation de cette étude permettra à la Commune et à ses élus de mener à bien l'objectif de préservation de notre vallée.

Il invite ensuite le conseil municipal à délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage à conclure avec la commune d'Abbeville la Rivière pour la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle du diagnostic écologique des zones humides
- **AUTORISE** le maire à signer ladite convention au nom de la commune, y compris avec les modifications mineures qui pourraient intervenir en cours de finalisation
- **SOLLICITE**, dans le cadre du contrat de bassin, et conformément à la convention de co-maîtrise d'ouvrage, l'octroi d'une subvention au taux maximum pour la prise en charge de l'étude diagnostic, auprès du Conseil Départemental de l'Essonne, de la Région d'Ile de France et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- **AUTORISE** le maire à lancer une procédure d'appel d'offres conformément au code des marchés publics
- **AUTORISE** le maire à passer et signer le marché et toutes les pièces complémentaires, notamment les avenants
- **AUTORISE** la maire à lancer les études avec les entreprises retenues une fois toutes les formalités accomplies
- **S'ENGAGE** à ne pas lancer l'étude avant l'obtention des notifications de subventions ou des dérogations appropriées

## 3/ MODIFICATION BUDGET SUITE ERREUR MATERIELLE

Suite à une erreur matérielle, nous avons constaté une différence de 0.03 € sur la somme de l'excédent reporté.

Il convient donc de rectifier comme suit :

1/ Approbation du compte de gestion 2014

Excédent reporté : 124 499.21 €

Excédent de clôture : 133 774.87 €

2/ Approbation du compte administratif 2014

Excédent reporté : 124 499.21 €

Excédent de clôture : 133 774.87 €

3/ Affectation des résultats

Section de fonctionnement : 133 774.87 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

**VALIDE** les 4 pages du budget concernées par l'erreur matérielle sont modifiées et jointes à la présente délibération.

#### **4/ DEMANDE DE SUBVENTION AU SERVICE DU PATRIMOINE DE LA C.C.E.S.E**

Dans un courrier du 8 Mars 2014, la C.C.E.S.E indique que depuis 2011, elle accorde une subvention aux communes pour la mise en valeur du patrimoine.

Considérant l'opération « Exposition sur les savoirs faire et les métiers d'art locaux » éligible,

Considérant que cette exposition a eu lieu le 22 mars 2015 dans les locaux de la Mairie d'Arrancourt,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés, autorise le Maire à solliciter cette subvention à hauteur de 50% des dépenses et à signer tous les documents s'y rapportant au regard du plan de financement suivant :

OPERATION	DEPENSES	RECETTES
Exposition	494.80 €	Subvention CCESE : 247.40 € A charge de la Commune : 247.40 €
TOTAL	494.80 €	494.80 €

#### **DIVERS**

Monsieur le Maire donne des explications et présente les chemins proposés dans le cadre Plan Départemental des Itinéraires de Promenade (PDIPR) situés sur la Commune.

Pour bénéficier de l'inscription de ces chemins, la commune doit s'engager sur l'entretien. N'ayant pas de précision sur les coûts de l'entretien, le conseil municipal décide de ne pas voter à ce sujet.

Madame Caroline Gilbert fait **une lecture du Républicain** par rapport à la CCESE : suite au désengagement de l'Etat et le refus de la Mairie de Pussay de délibérer pour le passage en Communauté d'Agglomération, la perte avérée va être répercutée sur les administrés de la Communauté de Communes, soit approximativement 30 € par locataire et 66 € par propriétaire.

Mademoiselle Virginie Cornée fait état de l'avancement de la création du site internet et espère la mise en ligne définitive pour fin juin 2015.

Le marquage du véhicule aux couleurs de la Commune est retardé car le fichier que l'on doit adresser au fournisseur n'est pas au bon format (haute définition)

Monsieur le Maire fait part du courrier que nous avons adressé aux habitants de la rue de Marancourt et à l'angle de la rue des Prés, malgré la demande de ne pas stationner de manière prolongée, ce n'est que partiellement respecté.

Madame SAVINE propriétaire de l'Alauda propose de léguer son bien à la Commune avec toutefois une obligation : continuer un accueil en lien avec les enfants.

Si l'exploitation par des associations est envisagée, il faut étudier le coût de la mise aux normes.

Madame Caroline Gilbert pose la question de l'utilité du Syndicat du Collège de Méréville qui budgétise la somme de 40 000 euros dédiée aux sorties sportives des collèges et à du matériel sportif, c'est sa seule mission actuellement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 40